

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 24

Votants : 32

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 13 novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :

Envoyée le vendredi 7 novembre 2025

OBJET : DELIBERATION N°21 - Dénomination de la placette Louis Fighiera

M. Ladislas Polski
Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy
M. Didier David
Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Stéphane Poulet
Mme Isabelle Depagneux-Segaud
M. Jean-Paul Genieys
Mme Chantal Carrié
Mme Marie-Pierre Parini
M. Jacques Bisch
M. Charlie Ferrero
Mme Noëlle Dyot-Gerardin
M. Alain Junguené
Mme Annabel Beccatini-Gesrel
Mme Fabienne Bermond
M. Christophe Bosio
M. Gilles Ugolini
Mme Sophie Bournot
Mme Marion Troyat
Mme Sabrina Missud-Guillet
M. Fabien Bonnafox
Mme Isabelle Martello
Mme Annick Meynard
Mme Virginie Escalier

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. Alain Brunetti représenté par M. Didier David
M. Maurice Bernardi représenté par Mme Fabienne Bermond
Mme Sylvie Daniel représentée par Mme Marie-Pierre Parini
M. Laurent Portelli représenté par M. Charlie Ferrero
Mme Audrey Bruno Giannini représentée par Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par M. Jacques Bisch
M. Didier Razafindralambo représenté par Mme Annick Meynard
M. Guy Ferrandez représenté par Mme Isabelle Martello

ABSENT(E)S :

M. Jean-Marie Fort

Secrétaire de séance : M. Christophe Bosio

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 novembre 2025

N° 21

Rapporteur : M. le Maire

Direction : Direction générale des services

Objet : Dénomination de la placette Louis Fighiera

Classification : 9 – Autres domaines de compétences
9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Mes chers collègues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2121-29,

Considérant qu'il appartient seul au Conseil municipal de décider de la dénomination ou du changement de dénomination des espaces publics,

Considérant qu'afin de conserver toute sa valeur à la notion d'hommage public, il est traditionnellement admis que les témoignages officiels de reconnaissance doivent être réservés aux personnalités qui se sont illustrées par des services exceptionnels rendus,

Considérant que la placette du lavoir située sur la promenade du Paillon entre l'impasse de Tante Lucrèce et le chemin de l'Arbre n'a pas de nom,

Considérant que la municipalité souhaite rendre hommage à Monsieur Louis Fighiera, né en 1912 à Drap et qui grandit à La Trinité,

Considérant que pendant la guerre, il s'engagea dans la Résistance puis fut membre du Comité de Libération de La Trinité au titre du Front National (mouvement de Résistance intérieure),

Considérant que Louis Fighiera fut particulièrement actif pour recevoir les parachutages au « Camp de Lucéram » à proximité du plateau Tercier,

Considérant que l'engagement et le courage de cet homme revêt un caractère d'exemple pour les générations futures auxquelles il convient de transmettre la mémoire de la Résistance et de la Libération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Autorise** la nouvelle dénomination de la placette Louis Fighiera.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

Christophe BOSIO,

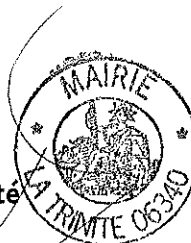
Secrétaire de séance

Vote du Conseil : Pour : 32

Ladislav POLSKI,

Maire de La Trinité

Contre : 0



Abstention : 0